MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**N° A2025 – 202**

**Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de Marcoussis – Inscription au titre des monument historique**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-43 et L153-60 ;

**VU** le code du Patrimoine et notamment ses articles R621-8 et R621-58 ;

**VU** la délibération du conseil municipal n°DEL2023-001 en date du 10 janvier 2023 du conseil municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

**VU** la délibération du conseil municipal n° DEL2023-082 en date du 19 décembre 2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU.

**VU** l'arrêté n°2023-118 en date du 27 mars 2023 portant mise à jour le périmètre du droit de préemption urbain renforcé ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°IDF-2025-04-24-00003 portant inscription au titre des monuments historiques de plusieurs parties du pavillon de chasse, dit pavillon du roi, situé route de Bel-Air à Marcoussis (91460) ;

**CONSIDERANT** la demande du Préfet de la Région d'ile de France en date du 3 juin 2025 demandant d'annexer au PLU la servitude de protection autour dudit monument ;

# ARRÊTE

**ARTICLE 1**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARCOUSSIS est mis à jour à la date du présent arrêté.
A cet effet, a été ajouté en annexe du PLU les documents suivants :

- Arrêté préfectoral n°IDF-2025-04-24-00003 portant inscription au titre des monuments historiques de plusieurs parties du pavillon de chasse, dit pavillon du roi, situé route de Bel-Air à Marcoussis (91460),
- Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-04-24-00003

**ARTICLE 2**
La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Sous-Préfecture.

**ARTICLE 3**
Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-préfet,

**ARTICLE 4**
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Marcoussis, le 19/06/2025
**Le Maire,**
**Olivier Thomas**






Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20250619-A2025-202-AR
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025